

# ASSOCIATION RESTAURATION QUÉBEC

## CONSULTATION SUR LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2024-2027

DÉPOSÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES  
CITOYENS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



ASSOCIATION  
RESTAURATION  
QUÉBEC



### **Notre mission**

L'Association Restauration Québec (ARQ) a pour mission de fournir à l'ensemble des établissements de restauration membres à travers le Québec des services complets d'information, de formation, de rabais, d'assurances et de représentation gouvernementale.

### **Notre vision**

L'ARQ consacre ses efforts à rassembler et à sensibiliser tous ces intervenants aux causes qui leur sont communes. Chaque action posée par l'ARQ a pour finalité de contribuer à l'essor de ses membres et de les aider à relever de nouveaux défis.

### **Personne-contact**

M. Martin Vézina

Vice-président, affaires publiques et gouvernementales

[mvezina@restauration.org](mailto:mvezina@restauration.org)

### **Date de parution**

Le 11 août 2023

### **Éditeur**

Association Restauration Québec

6880, Louis H.-Lafontaine

Montréal (Québec) H1M 2T2

Tél. : 514 527-9801 ou, sans frais, 1 800 463-4237

[info@restauration.org](mailto:info@restauration.org)

[www.restauration.org](http://www.restauration.org)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>3</b>
<b>LA RESTAURATION SOUS TOUTES SES FORMES!</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>L'IMPORTANCE DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE ET LA FRANCISATION</b>	<b>8</b>
<b>LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>10</b>
<b>LES SEUILS D'IMMIGRATION</b>	<b>12</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 1 — SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>16</b>

## L'ASSOCIATION RESTAURATION QUÉBEC : LA RESTAURATION SOUS TOUTES SES FORMES!

Le 6 juin 1938 était fondée, à Montréal, l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ). Si, à l'origine, l'organisation ne regroupait qu'une quinzaine de restaurateurs rassemblés pour combattre un projet de taxe sur les repas au restaurant, l'ARQ regroupe aujourd'hui près de 5 200 membres et représente depuis 85 ans la principale voix de cette industrie ayant réalisé plus de 16 milliards de dollars de ventes en 2022.

Maintenant connue sous le nom d'Association Restauration Québec, l'ARQ regroupe les propriétaires et les gestionnaires du domaine de la restauration sous toutes ses formes. Elle compte également des membres associés, des fournisseurs de produits et de services pour hôtels, restaurants et autres services alimentaires, ainsi que des membres affiliés œuvrant dans l'enseignement de la restauration et de l'hôtellerie.

L'organisation a pour mission de fournir aux gestionnaires de restaurants membres des services complets d'information, de formation, d'escomptes, d'assurances, d'accompagnement ainsi que de les représenter auprès du public et des pouvoirs publics afin de faire valoir leurs préoccupations.

La restauration est une industrie de premier plan dans le développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Elle est aussi ancrée dans les communautés en étant l'un des rares secteurs à se trouver partout à travers le territoire. En plus de représenter un lieu de socialisation important pour tous les Québécois, les restaurants sont également une étape essentielle des touristes, des voyageurs et des travailleurs qui ont besoin de se restaurer loin de chez eux. Ce faisant, notre industrie est un acteur crucial du secteur touristique québécois et un partenaire important de plusieurs autres secteurs d'activité tels que le transport de marchandises dont les camionneurs dépendent très souvent des restaurants pour s'alimenter et se reposer.

L'ARQ représente, bien sûr, les intérêts des restauratrices et des restaurateurs, mais elle est aussi reconnue pour toujours le faire constructivement, en discussion constante avec les décideurs.

## INTRODUCTION

Les dernières années de pandémie ont prélevé un lourd tribut à l'industrie de la restauration québécoise. Évidemment, les vagues de fermetures forcées, les restrictions sanitaires et l'investissement dans du matériel de protection (masques, plexiglas, distributeurs de gel hydroalcoolique, etc.) ont engendré d'importantes pertes financières pour les exploitants de notre secteur. Cependant, la pandémie a également représenté un défi de taille pour les travailleurs de notre secteur qui ont été privés d'emploi spontanément à chaque vague de fermeture. Les employés travaillant au salaire à pourboire ont été particulièrement éprouvés par cette période, car ces derniers ne pouvaient pas travailler lorsque seuls les mets pour emporter et les livraisons étaient autorisés à la vente.

Le contexte d'incertitude pandémique a donc favorisé un exode de travailleurs de l'industrie de la restauration vers des secteurs moins affectés par les mesures sanitaires. Ceux-ci n'en sont d'ailleurs jamais revenu lors de la levée des restrictions sanitaires. La pandémie a ainsi exacerbé la pénurie de main-d'œuvre qui frappait déjà notre industrie en 2019. Parallèlement, la nouvelle loi sur l'encadrement du travail des enfants, récemment adoptée, vient d'accentuer les difficultés de recrutement de notre secteur qui était historiquement, une porte d'entrée vers le marché du travail. Plus précisément, au premier trimestre de 2023, l'industrie de la restauration comptabilisait plus de 20 050 postes vacants, soit 95 % de plus qu'en 2019<sup>1</sup>. Dans les faits, plus de la moitié des postes vacants dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (53,8 %) demeurent affichés depuis 90 jours et plus, ce qui représente le plus haut taux de postes vacants de longue durée (4,0 %) de la province<sup>2</sup>. Pourtant, les salaires offerts dans notre secteur ont augmenté en moyenne de 21 % au cours de la même période<sup>3</sup>. Le bassin de travailleurs de l'industrie ne suffit donc clairement pas à pourvoir au besoin de main-d'œuvre de la restauration.

En fait, la pénurie de main-d'œuvre qui frappe notre industrie (et bien d'autres) relève principalement du vieillissement de la population, de la faible croissance démographique et de la diminution du nombre de Québécois en âge de travailler. En effet, le nombre de personnes de 65 ans et plus sur un total de 100 personnes de 20-64 ans passera de 34 en

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, « Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées », [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032501>, (page consultée le 12 juillet 2023).

<sup>2</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Bulletin des postes vacants au Québec - Premier trimestre de 2023 », [en ligne], [https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00\\_imt\\_Postes-Vacants-2023-T1.pdf](https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_imt_Postes-Vacants-2023-T1.pdf), (Page consultée le 19 juillet 2019).

<sup>3</sup> Association Restauration Québec, « Sondage main-d'œuvre et rémunération », 2022.

2021 à 41 d'ici 2026<sup>4</sup>. Pis encore, cette situation s'inscrit dans la durée avec des prédictions estimant le nombre de personnes en âge de prendre leur retraite à 52 % des Québécoises et Québécois de plus de 20 ans en 2066<sup>5</sup>. Certes, le nombre de travailleurs de plus de 64 ans connaît une augmentation stable depuis des années. Cependant, la restauration, comme les autres industries reposant sur le travail manuel, ne peut espérer pourvoir des postes exigeants physiquement avec des travailleurs retraités.

Parallèlement, l'automatisation et la modernisation des chaînes de productions ne représentent malheureusement pas des solutions viables pour l'industrie. En effet, bien que l'industrie soit ouverte à l'utilisation de nouvelles technologies, la pandémie ayant sérieusement compromis l'épargne des propriétaires de restaurant, ces derniers ne peuvent pas investir massivement dans l'amélioration technologique de leurs équipements. De plus, les options d'automatisation qui s'offrent aux restauratrices et restaurateurs ne sont pas suffisantes pour remplacer efficacement de nombreux travailleurs. De toute façon, en dehors de quelques exceptions nichées, les consommateurs ne sont pas favorables à une plus grande mécanisation ou robotisation pour le service aux tables. D'ailleurs, il ne faut pas nier que les produits artisanaux ont une perception nettement supérieure aux aliments à la production automatisée.

La pénurie de main-d'œuvre qui sévit en restauration a déjà un impact sur les consommateurs, car le manque de travailleurs force de nombreux établissements à réduire leurs heures d'ouverture, à fermer certains jours de la semaine, à revoir à la baisse leur offre alimentaire, à ralentir la vitesse du service, etc. Avec le retour des touristes internationaux et de la saison des vacances estivales, cette situation pourrait avoir un impact préjudiciable sur l'expérience touristique offerte par la Belle Province. Effectivement, en dehors des grands centres urbains, il peut être difficile de trouver un restaurant ouvert à des heures de moins grande fréquentation. Des touristes louant un chalet pour visiter la Côte-Nord et le golfe du Saint-Laurent risquent donc de difficilement trouver un restaurant ouvert le lundi soir à Natashquan. La prolifération de ce genre de situation pourrait sérieusement entacher la qualité de l'expérience touristique offerte par le Québec, surtout lorsqu'on considère la popularité du tourisme gastronomique. L'industrie de la restauration est essentielle à un secteur touristique prospère et fonctionnel. La pénurie de main-d'œuvre qui frappe la restauration menace donc aussi directement le secteur touristique.

---

<sup>4</sup> Statistique Québec, vieillissement : réalités sociales, économiques et de santé, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillissement/index.html?theme=population&tab=7>, (page consultée le 12 juillet 2023).

<sup>5</sup> *Ibid.*

Par conséquent, il est nécessaire d'outiller les restauratrices et les restaurateurs pour que ces derniers soient en mesure de pourvoir les postes vacants de leurs établissements. Or, considérant que la croissance démographique, que le travail des aînés et que l'automatisation ne peuvent être les seules options possibles pour notre secteur, l'ARQ est convaincu que seule l'immigration représente une solution durable à la pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement dans notre industrie.

Le présent mémoire aura donc pour objectif de présenter les intérêts, observations et recommandations de l'industrie de la restauration quant à l'immigration. Plus précisément, il traitera des récentes améliorations notables, de l'importance de la préservation de la langue française, des besoins du marché du travail et de l'enjeu des seuils d'immigration.

L'ARQ souhaite remercier la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale pour l'occasion qui nous est offerte de présenter nos observations quant à cet enjeu important pour notre industrie et pour l'attention qui sera portée à nos propos.

## DES AMÉLIORATIONS NOTABLES

Avant toute chose, l'ARQ souhaite saluer certains progrès qui ont été accomplis en matière d'immigration au cours des dernières années. En ce sens, le projet pilote conjoint des gouvernements du Canada et du Québec en matière de travailleurs étrangers temporaires (TET) représente une avancée positive pour la restauration. Effectivement, la démarche de simplification administrative permettant à certaines professions de notre industrie d'être exemptées des exigences d'affichage et de démonstration d'efforts de recrutement local a permis une véritable facilitation du processus de recrutement international. Malheureusement, ces allègements prendront fin le 31 décembre 2023, sans que la problématique de la pénurie de main-d'œuvre soit résolue.

Dans la même optique, l'augmentation de la limite maximale de TET dans les postes à bas salaire dans un lieu donné de 20 % à 30 % pour notre industrie s'est avérée salvatrice pour de nombreux restaurateurs, notamment dans les régions touristiques éloignées des principaux centres urbains. Néanmoins, cette extension du nombre autorisé de TET par établissement doit prendre fin en octobre 2023. Or, la pénurie de main-d'œuvre qui frappe notre secteur ne montre aucun signe d'essoufflement. En fait, comme nous l'avons exposé précédemment, tout indique que la carence de travailleurs que connaît actuellement le Québec prendra encore de nombreuses années avant de se résorber. Par conséquent, l'ARQ recommande que le projet pilote établi dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires soit prolongé pour le secteur de la restauration.

L'ARQ salue également le changement de cap du gouvernement du Québec qui a récemment revu à la baisse les critères du volet réservé aux diplômés du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Grâce au PEQ, les diplômés ayant complété au moins 50 % de leur cursus au Québec et ayant acquis une expérience de travail admissible à la suite de leur programme d'études peuvent obtenir un certificat de sélection du Québec dans le but de s'établir au Québec de façon permanente. Ce programme est donc un outil très intéressant non seulement pour les étudiants, mais aussi pour leurs employeurs auxquels il permet de conserver des stagiaires prometteurs qui auraient normalement dû retourner dans leurs pays après leurs études. Dans l'actuel contexte de pénurie de main-d'œuvre, le PEQ permet d'élargir les options de recrutement des entreprises. Cela s'avère particulièrement important dans les régions éloignées où la faible démographie ne permet plus de recruter suffisamment de travailleurs.

### RECOMMANDATION N° 1

L'ARQ recommande que le projet-pilote établi dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires soit prolongé pour le secteur de la restauration.

## L'IMPORTANCE DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE ET LA FRANCISATION

Pour l'ARQ, il est clair et sans équivoque que le français est la langue officielle du Québec. Par le fait même, sa maîtrise est une condition essentielle à une intégration réussie des nouveaux arrivants et sa vigueur est un élément crucial de la cohésion sociale québécoise. À ce titre, l'Association partage et salue la première orientation du *Cahier de consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, soit la volonté de rehausser la part de l'immigration francophone dans notre province. Pour travailler dans l'industrie de la restauration, la communication est essentielle pour que le chef puisse coordonner sa brigade, pour que les serveurs puissent prendre les commandes ou expliquer le menu, pour que le sommelier soit à même de présenter la carte des vins, etc. Une bonne connaissance de notre langue officielle, le français, est indispensable pour l'ensemble des travailleurs de notre industrie. Par conséquent, pour les restaurateurs, l'immigration issue de pays de la francophonie représente de loin la meilleure solution à court terme à la pénurie de main-d'œuvre qui frappe notre secteur. Les bénéfices de cette dernière sont évidents. L'ARQ recommande donc que le gouvernement rehausse la part

de l'immigration francophone et augmente les quotas d'immigrants francophones autorisés à venir s'installer au Québec. Il s'agit clairement de la meilleure façon d'accroître le bassin de main-d'œuvre disponible et de lutter contre la pénurie de travailleurs qui frappent notre province, sans pour autant menacer la prédominance du français sur le marché du travail.

Dans la même optique, l'ARQ soutient la deuxième orientation du *Cahier de consultation*, soit la volonté du gouvernement de favoriser l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes, notamment par le biais de Francisation Québec. La communication étant essentielle dans notre secteur, il est impératif pour les restaurateurs de s'assurer que leurs travailleurs ayant récemment immigré au Québec apprennent rapidement notre langue commune. Or, pour le moment, le modèle de francisation québécoise souffre de plusieurs lacunes entravant sa capacité à inculquer rapidement et efficacement la langue française à ces nouveaux arrivants. En ce qui concerne notre secteur, les travailleurs suivant une formation de francisation doivent souvent jongler entre les cours de français et le travail, ce qui s'avère épuisant, particulièrement pour les parents de jeunes enfants. Pour éviter cette situation, l'ARQ recommande de favoriser une francisation sur les lieux de travail avec cours en ligne ou un accompagnement sur place. Cette plus grande flexibilité et la diminution du besoin de déplacement laisseraient davantage d'énergie aux élèves des classes de francisation pour se concentrer sur leur apprentissage, plutôt que sur la gestion de leurs horaires et de leurs déplacements.

### **RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 2**

L'ARQ recommande que le gouvernement rehausse la part de l'immigration francophone et augmente les quotas d'immigrants francophones autorisés à venir s'installer au Québec.

### **RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 3**

L'ARQ recommande de favoriser une francisation sur les lieux de travail avec des cours en ligne ou un accompagnement directement sur place.

## LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'ARQ salue la quatrième orientation présentée dans le *Cahier de consultation* qui envisage d'augmenter la part de l'immigration économique sur le volume total d'immigrants acceptés au Québec. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre historique, la contribution des nouveaux arrivants admis dans cette catégorie sera importante pour répondre aux besoins criants du marché du travail. Traditionnellement, le gouvernement du Québec a toujours priorisé les métiers spécialisés nécessitant une formation dans son orientation de l'immigration économique. Or, la pénurie de main-d'œuvre actuelle frappe de plein fouet plusieurs secteurs dont les métiers demandent des qualifications moindres, comme la restauration, le commerce de détail, la distribution alimentaire, le transport des marchandises, etc. Conséquemment, l'ARQ recommande que le gouvernement du Québec ouvre l'immigration économique permanente aux professions moins qualifiées dont les secteurs sont actuellement en proie à une importante pénurie de travailleurs. Avec plus de 20 000 postes vacants dans la seule industrie de la restauration, on peut affirmer avec certitude que l'injection de nouveaux travailleurs dans ces secteurs ne viendra pas priver les Québécois d'opportunités professionnelles<sup>6</sup>. L'exclusion de notre industrie de l'immigration économique contraint nos exploitants à dépendre majoritairement des travailleurs étrangers temporaires pour compenser la pénurie de main-d'œuvre. Une solution inefficace, car l'énergie et l'argent dédiés à la formation de ces employés seront perdus lors de l'expiration de leurs permis de travail. L'immigration permanente est de loin préférable pour nos exploitants, car leur besoin de travailleurs n'est pas circonstanciel ou temporaire. Loin des grands centres urbains, des restaurateurs ferment des affaires lucratives, simplement parce que le bassin de travailleurs régional ne leur fournit plus suffisamment de main-d'œuvre pour poursuivre leurs activités, et ce malgré l'importante bonification salariale qu'a connue notre industrie. L'immigration permanente pourrait revitaliser ces régions, alors que le recours aux travailleurs étrangers temporaires ne représente souvent qu'un sursis momentané et onéreux.

Parallèlement, l'ARQ apprécie la huitième orientation du *Cahier de consultation*, soit la volonté d'améliorer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences. Il est important de développer cet arrimage entre la sélection des candidats à l'immigration et la réalité du marché du travail. Dans le modèle actuel de sélection, les immigrants sélectionnés proviennent souvent de

---

<sup>6</sup> *Op. Cit.*, Statistique Canada, tableau : 14-10-0325-01.

professions dont les perspectives au Québec n'étaient pas aussi bonnes que ce qui leur avait été vendu par les campagnes de recrutement internationales de la province.

En effet, trop souvent, les ordres professionnels québécois ne reconnaissent pas les qualifications des nouveaux arrivants qui se trouvent dans l'impossibilité de travailler dans le secteur de leur spécialisation. Cette situation est évidemment néfaste pour les immigrants qui découvrent une fois sur place que leurs diplômes ainsi que leurs expériences de travail antérieures ne sont pas reconnus au Québec, ce qui contraint nombre de nouveaux arrivants à occuper des emplois bien en deçà de leurs qualifications. Parallèlement, cette situation est aussi néfaste pour la société québécoise qui investit par le biais de l'immigration économique pour trouver à l'international des professionnels pouvant renforcer les rangs des secteurs en proie à des pénuries systémiques de travailleurs, mais qui après avoir recruté ces derniers ne parvient pas à les intégrer dans les secteurs ciblés. En laissant des spécialistes hautement qualifiés occuper des postes inférieurs à leurs qualifications, le Québec se prive de hauts salaires qui auraient participé davantage aux cotisations sociales et à l'économie de consommation. En ce sens, la mesure du *Plan d'action interministériel concerté*, visant à offrir un soutien financier et un accompagnement renforcé aux organismes de réglementation ainsi qu'aux ordres professionnels pour l'amélioration des pratiques, notamment avec la révision du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC), constitue un pas dans la bonne direction.

Pour les métiers non qualifiés et même certains métiers qualifiés, il serait pertinent de recourir à la validation d'expériences professionnelles au lieu de se baser uniquement sur la formation académique des candidats. Dans le cas de l'industrie de la restauration, la sélection des employés relève habituellement davantage de l'expérience de travail que des diplômes obtenus par les postulants. Cela s'explique par le fait que les formations académiques ne peuvent préparer leurs étudiants à certains aspects des professions de la restauration, notamment le stress et le besoin d'organisation minutieuse engendrés par un important service imprévu. La ténacité requise pour traverser adéquatement ces « coups de feu » ne s'acquiert malheureusement pas sur les bancs d'école, elle se développe avec l'expérience. Aussi, il faut voir l'apprentissage en milieu de travail comme une voie complémentaire à une formation initiale dans un établissement d'enseignement. Pour certains, l'école hôtelière est plus propice à l'acquisition des compétences du métier alors que pour d'autres, ce sont dans le cadre du milieu de travail où l'apprentissage est plus efficace. Il ne faut donc pas se limiter à une seule façon de faire pour valider les compétences d'un métier. L'ARQ recommande donc qu'il soit possible de recourir à la validation d'expériences professionnelles des immigrants au lieu de se baser uniquement à la formation académique de ces derniers. Et ce, pour certains métiers qualifiés et tous ceux non qualifiés.

#### **RECOMMANDATION N° 4**

L'ARQ recommande que le gouvernement du Québec ouvre l'immigration économique permanente aux professions moins qualifiées dont les secteurs sont actuellement en proie à une importante pénurie de travailleurs.

#### **RECOMMANDATION N° 5**

L'ARQ recommande qu'il soit possible de recourir à la validation d'expériences professionnelles des immigrants au lieu de se baser uniquement à la formation académique de ces derniers, et ce, pour certains métiers qualifiés et tous ceux non qualifiés.

## LES SEUILS D'IMMIGRATION

La douzième orientation du *Cahier de consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027* expose deux scénarios de potentiels futurs niveaux d'immigration. Dans le premier, une augmentation graduelle des cibles totales permettrait d'atteindre 60 000 admissions en 2027. Ce scénario propose d'admettre en continu les personnes ayant été sélectionnées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec ». Ce dernier point pourrait être très intéressant pour notre industrie dans sa lutte contre la pénurie de main-d'œuvre, car il nous permettrait de conserver des étudiants prometteurs qui auraient normalement dû retourner dans leurs pays après leurs études. Perdre ces travailleurs potentiels qui maîtrisent déjà la langue française, qui se sont adaptés à la culture québécoise et qui possèdent une expérience de travail dans la province est vraiment une perte pour le Québec. En effet, ces derniers ne représentent clairement pas une menace pour la capacité d'intégration de la province, puisqu'ils y ont complété une formation dans un établissement d'enseignement et qu'ils y ont cumulé une expérience de travail de 18 mois. Ils sont donc clairement déjà intégrés à notre société. De plus, la grande majorité de ces personnes réside présentement au Québec et bénéficie actuellement des services publics de la province. Leur transition vers le statut de résident permanent n'engendrerait donc pas de pressions supplémentaires sur les services publics qui leur sont offerts ou sur le marché immobilier.

Inversement, le second scénario envisagé dans le cahier de consultation propose un maintien des niveaux d'immigration à un maximum de 50 000 admissions annuelles et le maintien des admissions du PEQ, volet « Diplômés du Québec » dans ses cibles régulières. Au cœur d'une pénurie de main-d'œuvre historique, ce seuil d'immigration risque de se montrer insuffisant pour combler la myriade de postes vacants qui accable les entrepreneurs québécois. En effet, le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) martèle depuis des mois la province a besoin de 100 000 nouveaux immigrants par année, uniquement pour pouvoir atténuer la pénurie de main-d'œuvre<sup>7</sup>. Bien que l'ARQ puisse souscrire au niveau d'immigration proposé par le second scénario afin de respecter la capacité d'intégration de la province, de préserver la langue française, d'éviter de mettre une pression trop grande sur nos services sociaux et d'empêcher une accentuation de la crise du logement, elle s'explique difficilement la décision de ne pas augmenter le volume de candidat issu du PEQ volet « Diplômés du Québec ». Pourtant, comme nous l'avons exposé précédemment, ces derniers sont déjà intégrés autant à la culture qu'à l'économie québécoise. Par conséquent, l'ARQ recommande que l'admission en continu des personnes ayant été sélectionnées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec » soit adoptée, indépendamment du seuil maximal admissions annuelles d'immigrants choisi.

Pour l'industrie de la restauration, le commerce de détail, le tourisme et les autres secteurs dépendants d'une main-d'œuvre non qualifiée, l'enjeu principal demeurera la distribution de ces nouveaux immigrants dans les différents secteurs économiques. Si les nouveaux seuils d'immigration se concentrent uniquement sur des travailleurs hyperspécialisés ou qualifiés, ils ne seront d'aucune aide pour nos secteurs. D'ailleurs, une surspécialisation des critères de sélection des immigrants risque de nuire à la réalisation de la neuvième orientation présentée dans le cahier de consultation. En effet, la volonté de régionaliser l'immigration pour revigorer les villes éloignées des grands centres urbains est louable. Néanmoins, ces régions à la démographie chancelante ne sont généralement pas des bassins importants d'emplois surspécialisés. Elles n'attireront donc pas de nouveaux arrivants venus pour travailler dans des secteurs tels que les technologies de pointe, car elles ne cherchent pas ce type de travailleurs. Cependant, les restaurants, hôtels ou stations de ski ruraux ont un besoin criant de personnel, au point où certains de ces commerces doivent mettre la clé sous la porte par manque de personnel. Afin de revitaliser nos régions, il faut recruter des immigrants pouvant pourvoir les postes vacants présents loin de Montréal et de Québec. Trop souvent, on critique la concentration des nouveaux immigrants dans la métropole et dans ses environs immédiats comme étant le résultat de la seule volonté de ces derniers. Lorsqu'on recrute des informaticiens, des ingénieurs en génie civil, des chercheurs, etc., ils

---

<sup>7</sup> Fillion, Gérald. « Immigration : l'appel du patronat entendu par François Legault », Radio Canada, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1982367/immigration-appel-patronat-francois-legault->, (Page consultée le 18 juillet 2023)

s'installeront près d'entreprise liée à leurs secteurs d'activité. Or, ces derniers sont généralement concentrés dans les centres urbains. Parallèlement, il est évident que la francisation est plus aisée dans une région où l'usage du français est essentiel dans la vie courante que dans les grandes villes où il est possible de vivre en utilisant uniquement l'anglais. En permettant aux immigrants peu ou non qualifiés de s'installer dans les régions rurales du Québec, on redynamise donc la démographie et l'économie de ces dernières tout en facilitant l'exercice de francisation des nouveaux arrivants.

Par conséquent, l'ARQ recommande qu'un seuil d'immigration soit réservé aux personnes moins qualifiées prêtes à s'installer durablement en dehors des grands centres. Pour motiver ces derniers à s'installer durablement en région, ils pourraient par exemple entrer au pays avec un statut de résident temporaire et avoir un accès simplifié à la résidence permanente s'ils sont bien demeurés installés dans leur région d'attache.

#### **RECOMMANDATION N° 6**

L'ARQ recommande que l'admission en continu des personnes ayant été sélectionnées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec » soit adoptée, indépendamment du seuil maximal admissions annuelles d'immigrants choisis.

#### **RECOMMANDATION N° 7**

L'ARQ recommande qu'un seuil d'immigration soit réservé aux personnes moins qualifiées prêtes à s'installer durablement en dehors des grands centres du Québec.

## CONCLUSION

Il est évident que des critères de contrôle et d'admission doivent être appliqués à l'immigration pour préserver la vigueur de la langue française, la cohésion sociale, les services publics et le marché immobilier québécois. Cependant, compte tenu de la grave pénurie de main-d'œuvre et de l'important vieillissement de la population qui frappe le Québec, il est tout aussi évident que la province a besoin d'accroître ses effectifs de travailleurs disponibles en augmentant le nombre d'immigrants. Un équilibre complexe doit être atteint entre les besoins criants du marché du travail et la capacité d'intégration de la province. Cependant, le Québec a la chance de pouvoir recruter des travailleurs dans l'espace de la Francophonie, soit plus de 88 États regroupant près de 321 millions de francophones<sup>8</sup>. Le plus grand obstacle à l'intégration des nouveaux arrivants étant très souvent l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, le bassin de travailleurs potentiels issu des pays partageant notre langue française représente une opportunité qui n'est pas offerte à tous les États. Le gouvernement doit profiter de cette opportunité et rehausser les quotas d'immigrants francophones autorisés à venir s'installer au Québec. Il s'agit clairement de la meilleure façon d'accroître le bassin de main-d'œuvre disponible et de lutter contre la pénurie de travailleurs, sans pour autant menacer la prédominance du français sur le marché du travail. Évidemment, l'arrivée d'immigrants non francophones est inévitable que ce soit par le Canada anglais, par l'accueil de réfugiés, etc. C'est pour cette raison que la stratégie de francisation doit être améliorée.

Avec le présent mémoire, l'ARQ espère avoir contribué à l'amélioration des politiques d'immigration québécoise, notamment pour tous les secteurs économiques en proie à une pénurie de main-d'œuvre chronique de travailleurs non qualifiés, mais aussi pour les régions éloignées qui sont menacées par une dévitalisation résultant de leurs faibles démographies.

Pour conclure, l'Association tient à remercier la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale de lui permettre, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le dossier des personnes immigrantes au Québec, de s'exprimer sur ce sujet.

---

<sup>8</sup> Organisation internationale de la Francophonie, « La Francophonie en bref », [En ligne], <https://www.francophonie.org/la-francophonie-en-bref-754>, (page consulté le 19 juillet 2023)

## ANNEXE 1 — SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

### **RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 1**

L'ARQ recommande que le projet-pilote établi dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires soit prolongé pour le secteur de la restauration.

### **RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 2**

L'ARQ recommande que le gouvernement rehausse la part de l'immigration francophone et augmente les quotas d'immigrants francophones autorisés à venir s'installer au Québec.

### **RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 3**

L'ARQ recommande de favoriser une francisation sur les lieux de travail avec des cours en ligne ou un accompagnement directement sur place.

### **RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 4**

L'ARQ recommande que le gouvernement du Québec ouvre l'immigration économique permanente aux professions moins qualifiées dont les secteurs sont actuellement en proie à une importante pénurie de travailleurs.

### **RECOMMANDATION N° 5**

L'ARQ recommande qu'il soit possible de recourir à la validation d'expériences professionnelles des immigrants au lieu de se baser uniquement à la formation académique de ces derniers, et ce, pour certains métiers qualifiés et tous ceux non qualifiés.

### **RECOMMANDATION N° 6**

L'ARQ recommande que l'admission en continu des personnes ayant été sélectionnées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec » soit adopté, indépendamment du seuil maximal admissions annuelles d'immigrants choisis.

### **RECOMMANDATION N° 7**

L'ARQ recommande qu'un seuil d'immigration soit réservé aux personnes moins qualifiées prêtes à s'installer durablement en dehors des grands centres du Québec